

## **RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** **DU 17 JUIN 2016**

### **↳ Le Conseil d'Administration a été informé de l'état d'avancement des principaux dossiers d'actualité**

L'établissement est en négociation avec le Ministère sur le volet spécifique du Contrat Quinquennal 2016/2020. Conçu comme la recherche d'un consensus entre les objectifs portés par le Ministère et les projets spécifiques de l'établissement, le Contrat sera présenté successivement devant une assemblée des personnels le mardi 21 juin, le Comité Technique le mercredi 22 juin, le Conseil Académique le jeudi 23 juin. Il sera enfin soumis au Conseil d'Administration le vendredi 1<sup>er</sup> juillet.

Ce volet spécifique est censé se construire en parallèle avec le volet commun du Contrat de site porté par la COMUE. En l'espèce, le décalage dans l'avancée des travaux ne permettra pas l'examen par les conseils de l'établissement dans le même rythme. Bordeaux Montaigne défend une position d'intégration de toutes les universités de la nouvelle grande région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (y compris celles appartenant actuellement à la COMUE Léonard de Vinci). Notre université entend jouer un rôle moteur dans le projet de la COMUE notamment sur les volets suivants : politique des langues, valorisation de la recherche et presses universitaires. Nous revendiquons un rôle de pilotage pour la future MSHA.

La reconduction de l'index de Bordeaux nous invite à prendre notre place en son sein et de proposer des réponses à des appels à projets. Les assises de la recherche seront un moment fort pour en discuter et nous positionner collectivement.

Concernant le volet MSHA, le projet d'évolution de la structure actuelle – association loi 1901 – en Unité de Service et de Recherche est encore en cours de discussion. A l'issue du mandat de Monsieur BEYLOT qui s'achèvera en juillet, Monsieur BAUDRY va être nommé administrateur provisoire et devra gérer la liquidation de l'association.

L'équipe présidentielle prépare actuellement les Assises de la Recherche qui auront lieu les 27 et 28 juin prochains. Elles seront l'occasion d'un échange sur les modalités de mise en œuvre de la nouvelle PSE. Elles seront aussi un moment de discussion et d'échange sur la mise en place des Pôles d'Attractivité Scientifique, pôles liant formation (à ce titre les directeurs d'UFR seront amenés à participer activement à la discussion) et recherche autour des points forts déjà reconnus d'UBM. Enjeux de valorisation, ils sont destinés à renforcer la notoriété de l'université par leur caractéristique transversale et à répondre à des partenariats régionaux, nationaux et internationaux.

Sur le dossier ESPE, le CAC du 23 juin et le CA du 1<sup>er</sup> juillet devraient examiner le dossier d'accréditation qui sera ensuite soumis au CNESER. Cette dernière version du dossier intègre plusieurs avancées obtenues par l'établissement comme la création d'un Conseil des

Partenaires ou la confirmation des fonctions de directeur-adjoint confiées à des représentants des établissements partenaires.

Mme la Présidente a fait état des principaux dossiers évoqués lors de la Conférence des Présidents d'Université :

- Un projet de loi sur un processus de sélection entre la L3 et le M1. Le projet prévoit en contrepartie une obligation de résultat portant sur l'équilibre au plan national entre les capacités d'accueil en M1 par rapport au nombre de diplômés en L3.
- Un contexte d'inquiétude sur la préparation du budget 2017. La CPU considère que pour revenir en 2017 au niveau de la dépense par étudiant constatée en 2012, il faudrait augmenter le budget 2017 d'au moins 450 millions d'€. En outre, la masse salariale des universités devrait augmenter fortement sous l'effet du GVT, de la mise en œuvre progressive du dispositif Parcours Professionnel Carrières Rémunérations et de la double hausse du point.

### ↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé le Budget Rectificatif n°1.**

Avec la mise en place du GBCP, le budget est désormais présenté de deux manières complémentaires permettant d'appréhender de manière plus globale la situation financière de l'établissement.

#### 1) Sur le plan de la situation patrimoniale :

Les produits supplémentaires inscrits à ce Budget Rectificatif n°1 s'élèvent à 1 117 074 € correspondant à une hausse de 1.30 % par rapport au budget initial. Après BR1, le montant total des recettes sera de 87 329 164 €. La Subvention pour Charges de Service Public (SCSP) s'élevait au budget initial à 74 303 070 € soit 86.19 % des recettes totales de fonctionnement.

Ce BR1 enregistre une augmentation de 514 031 € sur la SCSP :

- 277 813 € correspondant à la création de 6 postes FIORASO à la rentrée (faisant passer le nombre de nos emplois sous plafond Etat de 979 à 985 ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé) et à l'augmentation de la compensation boursière
- 67 879 € en actions spécifiques
- 168 339 € correspondant à une projection prudente de la compensation que l'Etat devrait verser à l'Université afin d'absorber la décision d'augmenter au 01/07/2016 le point d'indice des fonctionnaires. (Pour mémoire, la dépense correspondante a été prévue en masse salariale pour un montant de 209 504 €.)

Les autres recettes supplémentaires de ce BR1 s'élèvent à 603 043 € et sont constituées majoritairement par des ANR Investissements d'avenir (122 850 €), des subventions de la Région pour des contrats de recherche (113 289.50 €), des subventions de l'Union Européenne (88 184 €), des prestations de recherche (122 327 €), des aides à la publication (56 068 €), des ventes de publications (37 283 €) et des locations de locaux (15 000 €).

Le montant total des charges s'élèvera après BR1 à 87 329 164 € soit une augmentation identique à l'augmentation constatée en recettes de 1 117 074 €.

Les charges de personnel augmentent de 195 328 € dont 55 035 € pour la cotisation Fonds d'Insertion des Personnels Handicapés dans la Fonction Publique, 69 659 € pour la masse salariale établissement et 70 634 € pour la masse salariale financée sur contrats de recherche.

Concernant la masse salariale de l'établissement, l'augmentation est la résultante de nombreux ajustements à la hausse et à la baisse sur les divers postes de dépenses.

Une première série de mouvements concernant la paie ont permis d'identifier des écarts entre la projection de dépenses du Budget Initial et les premiers mois d'exécution 2016 :

- L'impact 2016 des créations de postes FIORASO s'avère relativement faible
- Une hausse de la prévision de dépenses en heures complémentaires (+26 000 €), en lien avec la perspective d'une augmentation de la prévision de dépenses en heures complémentaires d'environ 1 500 heures au titre de l'année 2016/2017 qui se trouve atténuée par le constat d'une dépense sur les premiers mois de 2016 inférieure à la prévision
- Une exécution supérieure à la prévision du poste de contractuels BIATS et des vacances BIATS pour un montant de 103 000 €

Cependant, ces tendances haussières sont plus que compensées par l'observation d'une exécution moindre des charges relatives aux titulaires enseignants (-110 000 € largement liés à un départ inattendu au 1er janvier 2016 d'un PR et - 40 000 € de dépenses liées à la PEDR) et BIATS (-90 000 € liés essentiellement à une variation à la baisse de 4 ETP induite par plusieurs situations individuelles – départ, mutation, suspension...).

Sur le volet des dépenses de titulaires BIATS et Enseignants, l'exercice 2016 va être marqué par le premier palier de la hausse du point d'indice (0,6%) au 1er juillet 2016. Cette mesure va se traduire par une hausse de la prévision des dépenses estimée à 209 504 € pour la seule année 2016. En 2017, entre l'extension en année pleine de cette première mesure et l'entrée en vigueur de la seconde hausse annoncée de 0.6% au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le coût de ces mesures sur l'exercice 2017 devrait dépasser les 800 millions d'€.

L'analyse du rapport recettes/dépenses a permis à ce BR 1, tout en conservant une grande vigilance sur la dimension « soutenabilité », de proposer une série de mesures positives en faveur de différentes catégories de la communauté universitaire :

- Augmentation de 30 000 € de l'enveloppe indemnitaire BIATS (propositions qui seront soumises à un CA de fin septembre)
- Augmentation de 50 000 € en Extension en Année Pleine (16 000 € sur 2016) de l'enveloppe des Modulations de Services pour charges pédagogiques, administratives ou de recherche pour les enseignants
- Augmentation de 50 000 € de l'enveloppe consacrée aux doctorants contractuels afin de permettre le recrutement de 2 doctorants contractuels handicapés (dont 1 sera pris en charge par le MENESR).

Les crédits de fonctionnement ouverts à ce BR sont de 921 746 € dont 286 878 € pour les crédits de recherche.

Les dialogues budgétaires infra-annuels qui ont précédé l'élaboration de ce budget rectificatif ont permis de dégager de nouvelles marges de manœuvre et de renforcer différentes politiques prioritaires :

- Pour la recherche : 23 000 € supplémentaires afin d'abonder la Politique Scientifique d'Etablissement et neutraliser la baisse de 10 % qui avait été décidée lors de l'élaboration du budget initial. La PSE s'élève après BR1 à 138 856 € dont 114 996 € financés par l'établissement (l'autre partie étant alimentée par une partie des frais de gestion)
- Pour la formation : 50 000 € supplémentaires afin d'abonder le Fonds de Soutien à la Pédagogie. Le FSP s'élève après BR1 à 100 000 €. Parallèlement, l'UFR Humanités a vu son budget, hors conventions spécifiques, augmenter de 22 900 € afin de financer certains projets pédagogiques et de tenir compte de l'accueil des adultes en reprise d'études. Pour les mêmes raisons, le budget de l'UFR STC a augmenté de 18 487 €.
- Pour le SCD : 50 000 € supplémentaires (10 000 € pour la numérisation du fonds des thèses anciennes et 40 000 € pour l'achat de monographies dans le cadre de la mise en place de la nouvelle offre de formation et des besoins de la recherche)

- Pour l'organisation des comités de sélection : 16 000 € de plus par rapport aux 34 000 € déjà ouverts au BI (enveloppe globale de 50 000 €)

Enfin, pour la première fois, l'établissement est en mesure de constituer la première tranche d'un plan de provisions pour gros entretiens ou grosses révisions (GER) afin d'inscrire les travaux d'entretien de nos bâtiments dans un programme pluriannuel de réalisation de ces dépenses.

Avec un tel programme (qui sera proposé au vote du Conseil d'Administration à la rentrée), l'établissement pourra constituer une provision permettant de lisser la charge de ces dépenses d'entretien sur plusieurs exercices afin de conserver un cadre de vie satisfaisant.

Certaines de ces dépenses, en concertation avec la direction du patrimoine immobilier et de la logistique, ont d'ores et déjà été identifiées comme nécessaires. Ce sont des dépenses de fonctionnement relatives au curage des eaux usées et des eaux pluviales, au ré éclairage des circulations et à la rénovation des salles de cours et des bureaux (désamiantage, revêtement, maçonnerie/plâtrerie, faux-plafonds, luminaires et peintures). Ces travaux qui ont pour but d'assurer l'entretien courant des installations contribueront à améliorer les conditions de travail et la qualité de vie au travail de toute la communauté universitaire.

A ce Budget Rectificatif n°1, la provision proposée s'élève à 266 786 €. Pour information, les premiers chiffrages réalisés par la Direction du Patrimoine, la Direction des Affaires Financières et l'Agence Comptable, établis sur 5 ans, nécessitaient la constitution pour 2016 d'une provision de 339 910 €, cible à atteindre au Budget Rectificatif n°2 qui sera soumis au vote en octobre avant de proposer au vote le plan de provisions.

Au Budget Initial, la Capacité d'Auto-Financement a été arrêtée à 1 265 968 €. Avec cette dotation aux provisions proposée, elle s'élèverait à 1 532 754 €.

Concernant la section de fonctionnement, les charges du BR1 étant strictement égales aux produits du BR1, la section de fonctionnement relative aux seuls mouvements du BR1 est présentée à l'équilibre. L'excédent de fonctionnement de 23 573 € est le même que celui voté au moment du budget initial.

Pour la section d'investissements, le total des dépenses d'investissement a été fixé à 5 796 299 € au budget initial. Il est proposé de rajouter 1 035 757 €, soit 17, 87% de dépenses supplémentaires.

Cette augmentation recouvre des réalités différentes avec, d'un côté, certaines déprogrammations de travaux prévues au plan pluriannuel d'investissement (Amphis B200-B400 avec une phase travaux décalée en 2017-2018) ou de contrats de recherche) et de l'autre, des opérations reprogrammées comme la Maison de la recherche (+ 410 767 €) ou le bâtiment K (819 502 €) ou des nouvelles opérations d'investissements (Centrale de régulation de chauffage du bâtiment Accueil, mobilier, rayonnages POSIP, transats FSDIE, défibrillateur, ...).

La déprogrammation des crédits d'investissement relatifs à la recherche a son corollaire dans une symétrique déprogrammation des recettes d'investissement.

Les ressources, malgré l'augmentation de la Capacité d'Auto-Financement, ne couvrent pas les emplois. Ceux-ci sont financés par un prélèvement sur fonds de roulement supplémentaire arrêté à 887 771 €

Après BR1, le prélèvement proposé s'élèvera à un montant total de 3 874 348 €. Le Fonds de Roulement est arrêté à 8 019 530 €, soit l'équivalent de 36 jours de fonctionnement.

## 2) Sur le plan de la situation budgétaire

Le solde budgétaire s'apprécie en faisant la différence entre les encaissements et les décaissements prévus sur l'année.

La prévision de recettes encaissées (qu'elles soient globalisées ou fléchées) s'élèvent après BR1 à 86 684 744 €, soit une augmentation de 1 124 374 € par rapport au BI (+1.31%).

Concernant les dépenses, les décaissements correspondent aux crédits de paiement (CP) prévus en 2016 pour honorer les autorisations d'engagements (AE) pris cette année et antérieurement par l'établissement. Après BR1, le montant des CP est fixé à 90 704 076 €, en augmentation de 2 110 751 € par rapport au BI (soit +2.38 %)

Le solde budgétaire 2016 traduisant un besoin de trésorerie s'accroît donc pour passer de 3 032 955 € prévu au BI à 4 019 332 € prévu au BR1.

Cette augmentation de la ponction sur la trésorerie de 986 377 € s'explique en partie par :

- D'une part le prélèvement sur fonds de roulement proposé (qui engendrera des paiements en 2016 non couverts par des encaissements).

- D'autre part l'ouverture de crédits de paiements ayant servi à payer des factures en 2016 dont les engagements juridiques avaient été faits antérieurement. Ces dépenses ont été analysées une à une par les services financiers et comptables de l'université afin de connaître les raisons du décalage chronologique et d'évaluer si celui-ci se lisserait en fin d'année 2016 (décalage exceptionnel ou récurrent). Des crédits de paiements ont été rajoutés pour honorer les factures liées aux services inter-établissements (documentation, sports, crèche) et à l'ESPE.

Ce solde budgétaire négatif joue donc en variation négative sur le niveau de notre trésorerie.

Les 4 019 332 € sont opérés par un prélèvement sur la trésorerie fléchée (contrats de recherche, contrats de formation et opérations d'investissement financées) pour 1 820 815 € et par un prélèvement sur la trésorerie non fléchée pour 2 198 815 €.

La trésorerie de l'établissement oscille entre 34 128 334.32 € (prévisionnel pour le mois de juillet) et 12 818 90.13 € (prévisionnel pour le mois de décembre) avec un pic des décaissements enregistrés sur le dernier mois de l'année prévu à 11 047 976.85 €.

Alors que les décaissements mensuels moyens sont de l'ordre de 7 à 8 000 000 € (dont environ 6 000 000 € de masse salariale), de telles variations sont dues à l'absence de lissage des dépenses de fonctionnement et d'investissement sur l'année et à la concentration de celles-ci sur les derniers mois de l'année.

Cette situation conjuguée à la clôture anticipée des comptes n'est pas sans poser des problèmes sur l'organisation et la charge de travail des gestionnaires et des collègues des services financiers et comptables.

#### **↳ Le Conseil d'Administration a été informé de l'exécution des crédits de masse salariale.**

Entre 2013 et 2015, les subventions du Ministère ont augmenté de 1 780 000 € du fait essentiellement des dotations associées aux créations de postes FIORASO (949 000 €), à la compensation du coût du dispositif SAUVADET (314 000 €) ou aux crédits dédiés aux doctorants contractuels (269 000 €).

Le poids de la masse salariale des titulaires dans l'ensemble des dépenses de masse salariale est passé de 73.44% en 2012 à 75.19% en 2015.

La hausse de la masse salariale des titulaires sur la période étudiée (+ 2 812 973 €), largement tournée vers les BIATSS, traduit les efforts réalisés par l'établissement (ainsi que la « contrainte » du respect des engagements SAUVADET) pour se rapprocher de la structure des emplois constatée sur le plan national.

En 2016, avec une répartition d'ETPT de titulaires à 60% pour les enseignants et 40% pour les BIATSS, notre établissement a certes en partie rééquilibré sa population de titulaires mais reste en deçà des moyennes nationales globale et SHS avec respectivement 55/45 et 58/42

Après une parenthèse en 2012/2013 (- 157 000 €), l'indice Glissement Vieillesse Technicité (GVT) de l'université a repris sa progression (+33 000 € en 2011/2012, + 184 000 € en 2012/2013 et + 233 0000 € en 2014/2015).

Malgré les efforts engagés par l'établissement pour contenir la masse salariale, il a été démontré que, sur la période 2011/2015, les crédits délégués par l'Etat n'ont pas couvert l'intégralité des dépenses (décalage de 336 661 €).

### **↳ Le Conseil d'Administration a examiné une présentation générale des principaux projets liés à l'Opération Campus.**

Pour notre établissement, sur le volet Patrimoine, l'Opération Campus se décomposera en trois principales opérations : réforme des bâtiments principaux (« Peigne » et « Carré » avec une enveloppe de 29,9 millions d'€), de la Bibliothèque Universitaire (enveloppe de 18,5 millions d'€) et du Pôle Archéologie (enveloppe de 3,9 millions d'€).

La maîtrise d'Ouvrage de ces opérations sera confiée à la Société de Réalisation Immobilière et d'Aménagement (partenariat public/public) chargée de mettre en œuvre les opérations.

Le calendrier prévisionnel des opérations est le suivant :

- Programme/Dialogue compétitif : 2016
- Etudes : 2017
- Travaux : 2018/2021

Parmi toutes les opérations prévues, on peut distinguer les projets suivants :

- Création d'un Pôle Documentaire Langues et Civilisations au niveau des bâtiments A,B et C rez-de-chaussée connectés à Henri Guillemin (2500 m2)
- Réaménagement du pôle documentaire STC au rez-de-chaussée du bâtiment E

La réhabilitation du parc immobilier de l'université s'engage avec un objectif prioritaire de maintien des surfaces de salles de cours.

Elle va permettre la réorganisation des services administratifs assurant ainsi l'achèvement de la réforme interne menée depuis 2009 avec une logique d'optimisation des surfaces allouées :

- Regroupement des services dédiés à l'accueil des étudiants au sein du Bâtiment Accueil (DIVU, PARE, Scolarité, POSIP)
- Regroupement des services supports (DRH, DAF, Agence Comptable) au sein d'un bâtiment A2 restructuré.

Le Conseil a été informé des thématiques et de la composition des différents groupes de travail mis en place pour préparer les organisations des futurs espaces.

Un débat a été lancé sur la question des « open space » proposés pour les espaces de bureaux enseignants notamment pour le bâtiment K. Conçue comme une réponse adaptée aux différentes contraintes pensant sur l'organisation spatiale du bâtiment, l'équipe présidentielle a exprimé son souhait d'ouvrir une large concertation sur cette orientation initiale.

**↳ Le Conseil d'Administration a approuvé l'augmentation de l'Aide Sociale d'Initiative Universitaire « Aide au repas ».**

Le CA a approuvé l'augmentation de l'aide sociale accordée aux collègues dont l'indice INM est inférieur à 466 afin de neutraliser la future hausse des tarifs du CROUS qui interviendra à partir du 1<sup>er</sup> août 2016.

L'ASIU passe donc de 1.45 € à 1.50 € pour les collègues dont l'INM est inférieur à 380 et dont le prix du repas va donc rester à 3.33 €.

Elle passe de 0.35 € à 0.40 € pour les collègues dont l'INM est inférieur à 466 et dont le prix du repas va donc rester à 4.43 €.

**↳ Le Conseil d'Administration a approuvé un additif à la politique de gestion du parc informatique.**

Le cadre général de la politique de gestion de parc relatif à l'équipement des enseignants en ordinateurs portables indiquait que « les enseignants permanents (enseignant-chercheur, enseignant du second degré et PAST) sont dotés d'ordinateurs portables PC de type bureautique (une seule configuration possible, choisie annuellement. Par dérogation, jusqu'à 10% de ces machines pourront être des portables de type Mac, reposant sur la configuration bureautique la moins chère du marché de l'université). »

Deux années après cette délibération, le taux d'équipement en ordinateurs portables de marque Apple a augmenté et est à ce jour de 24,61 %. Sur l'année 2017, le surcoût lié au renouvellement des ordinateurs portables enseignants de marque Apple serait de 17 000 €.

Afin de limiter ce surcoût et se basant sur la meilleure résistance dans le temps des machines de marque Apple, il est décidé que les portables de marque Apple seront renouvelés tous les sept ans. Lors des demandes de renouvellement des portables Apple qui arriveront à 5 ans, il sera proposé soit un PC, soit d'attendre que la machine ait 7 ans pour la renouveler avec du matériel Apple. Dans ces conditions, pour les portables de marque Apple, le surcoût n'est plus que de 20 € par an et par machine.

Par ailleurs, les nouveaux portables affectés à partir de 2017 seront des PC.

**↳ Le Conseil d'Administration, par anticipation de la prochaine délibération relative à l'enveloppe 2016/2017 des décharges et modulations de service qui sera soumise au CA du 8 juillet, a approuvé la création d'une enveloppe de 160 heures (5 modulations de 32 heures) pour les enseignants-chercheurs et chercheurs envisageant de déposer un projet de recherche ANR ou ERC (les lauréats s'engagent à abriter leur contrat à l'université).**

**↳ Le Conseil d'Administration a approuvé les sorties d'inventaire de différents véhicules du Service Inter-établissement de Gestion du Domaine Universitaire.**

**↳ Le Conseil d'Administration a accepté de renoncer aux dispositions de la déchéance quadriennale pour permettre le versement de montants correspondant à des régularisations effectuées en 2016 de reclassements de 2011, pour un montant total de 112.57 €.**

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé de la signature d'une nouvelle convention de coopération internationale avec l'Université des Etudes Etrangères de Nagoya (Japon).**